RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR :

1- Vote du Taux des taxes 2018
2- Création et aménagement d'une aire de jeux au "Jardin des Éperches" : demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
3- S.D.E.E.R : travaux de génie civil Télécom Chemin des Mailleaux et Chemin de la Grand'Porte.
4- Attribution des marchés de travaux pour la mise en conformité et l'agrandissement du magasin "Vival"
5- Cession de parcelles AC n°655 et AC n°658 appartenant à M. et Mme PAILLETTE
6- Attributions des subventions 2018
7- Questions diverses

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 3 avril 2018 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Tous les membres étaient présents

M. Thierry THIBAUDEAU a été élu secrétaire de séance

1- Vote du Taux des taxes 2018

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1% le taux de la taxe d'Habitation et du Foncier Bâti.
Le taux du Foncier Non Bâti reste inchangé.

	Taux 2017	Taux 2018	Produit attendu pour 2018
Taxe d'Habitation	11,65%	11,77%	197 618
Foncier Bâti	23,10%	23,33%	228 937
Foncier non Bâti	41,60%	41,60%	11 482
		Total	438 037

2- Création et aménagement d'une aire de jeux au "Jardin des Éperches" : demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création et d'aménagement d'une aire de jeux au Jardin des Éperches. Celle-ci serait composée de différentes structures formant ainsi un parcours de jeux et serait destinée aux enfants de 3 à 14 ans.
Il donne connaissance des différents devis reçus et propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la revitalisation des centres des petites communes.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise AGORA Collectivités pour un montant HT de 9 980 € (soit 11 976 € TTC)

• d'autoriser M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Création et aménagement d'une aire de jeux au Jardin des Éperches	Montant
Commune de Bussac sur Charente	6 986,00 €
Conseil Départemental	2 994,00 €
Total HT	9 980,00 €
TVA 20%	1 996,00 €
Total TTC	11 976,00 €

3- S.D.E.E.R : travaux de génie civil Télécom Chemin des Mailleaux et Chemin de la Grand'Porte.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du devis établi par le SDEER pour les travaux de génie civil Télécom Chemin des Mailleaux et Chemin de la Grand'Porte. Le montant du devis s'élève à 26 149,70 €. La participation financière de la Commune peut être remboursée en 5 annuités maximum, sans intérêts, ni frais.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande un remboursement en 5 annuités et autorise le Maire à signer la convention.

4- Attribution des marchés de travaux pour la mise en conformité et l'agrandissement du magasin "Vival"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 10 lots séparés lancée le 8 septembre 2017 pour la mise en conformité et l'agrandissement du magasin "Vival".
La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises pour l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir : justifications des prestations équivalentes : 10%, analyse du dossier technique : 40%, délai d'exécution : 10%, prix des prestations : 40%, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Total HT	Total TTC
Gros-œuvre Détermitage	2G Constructions 17770 St Hilaire de Villefranche	51 973,23 €	5 810,04 €	57 783,27 €	69 339,92 €
Charpente	BOUQUET 17250 St Porchaire	19 970,00 €	11 920,00 €	31 890,00 €	36 628,00 €
Couverture Bardage	EC2I 79260 La Crèche	23 408,00 €	11 756,00 €	35 164,00 €	42 196,80 €
Menuiseries aluminium	BIRON SAS 16130 Gensac la Pallue	10 114,00 €	4 509,00 €	14 623,00 €	17 547,60 €
Cloison Plafond Isolation	GOURAUD SAS 17500 Jonzac	10 725,80 €	5 592,50 €	16 318,30 €	19 581,96 €
Menuiseries intérieures	MENUISERIE SAINTAISE 17100 Saintes	4 219,61 €	1 694,03 €	5 913,64 €	7 096,37 €
Carrelage Faïences	CARRELAGE SANITAIRE 17 17100 Saintes	8 245,70 €	3 693,70 €	11 939,40 €	14 327,28 €

Plomberie Sanitaire	PATROUILLAULT Emmanuel 17100 Le Douhet	8 717,00 €		8 717,00 €	10 460,40 €
Électricité	SARDAIN ELECTRICITE 17100 Saintes	9 774,75 €	6 751,75 €	16 526,50 €	19 831,80 €
Peinture	RENOU REDONDEAU 17100 Saintes	3 686,49 €	1 471,77 €	5 158,26 €	6 153,91 €
	TOTAL	150 834,58 €	53 198,79 €	204 033,37 €	243 164,04 €

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 10 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- attribue les 10 lots de l'appel d'offre relatif à la mise en conformité et l'agrandissement du magasin "Vival" conformément au descriptif rédigé ci-dessus,

- confie à l'agence CAILLAUD-PIGUET, architectes à Saintes, la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité et l'agrandissement du magasin "Vival",

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ainsi que les éventuelles avenants concernant des plus ou moins values**.**

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

5- Cession de parcelles AC n°655 et AC n°658 appartenant à M. et Mme PAILLETTE

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la création d'une raquette de retournement au lieu dit "La Combe des Chaumes", M. et Mme PAILLETTE ont accepté de céder à la Commune pour un euro symbolique (1,00 €) les parcelles AC n°655 d'une contenance de 0a10ca et AC n°658 d'une contenance de 0a20ca.
Il demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte à intervenir et à demander l'inclusion de ces parcelles dans le domaine communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- - autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition concernant les parcelles AC n°655 et AC n°658 pour un euro symbolique
- - demande que ces parcelles soient intégrées dans le domaine communal

- dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune

6- Attributions des subventions 2018

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Restos du Cœur	150,00 €
Secours Catholique	100,00 €
APMAC	100,00 €
ONAC	70,00 €
ADMS 40 € X 3 élèves	120,00 €
A.P.E Bussac-St Vaize	250,00 €
S.P.A	532,59 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	205,00 €
Défi Raid Aventure	100,00 €
Collège Agrippa d'Aubigné	500,00 €
Classe découverte école Gustave Courbet	1 800,00 €
MFR Cravans	40,00 €

Bussac en Fête	400,00 €

TOTAL :	4 367,59 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2018

7- Questions diverses

Fait et clos le même jour
et ont signé au registre tous les membres présents.

Le

Maire,

C.

DOURTHE